PROCES VERBAL DE SOUTENANCE EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

(Arrêté du 23 novembre 1988 modifié par l'arrêté du 13 février 1992)

N° SECTION du CNU - DISCIPLINE
SPECIALITE

NOM PATRONYMIQUE

NOM MARITAL

PRENOMS

TYPE DE DOCTORAT - DISCIPLINE
(ou diplôme de niveau équivalent)

GRADE - PROFESSION

LIEU D'EXERCICE

NOM DU DIRECTEUR DE RECHERCHES
ET ETABLISSEMENT D'EXERCICE
(*éventuellement*)

DATE

HEURES de à

LIEU DE SOUTENANCE

MEMBRES DU JURY

Extrait de l'article 6 (Alinéa 4) de l'Arrêté du 23 novembre 1988 : *« Le jury désigne en son sein un président et deux rapporteurs; ces derniers doivent être extérieurs à l'établissement. »*

MEMBRE DU JURY (désigné en qualité de Président)

Titre, grade *(obligatoire)* :

Etablissement d'exercice *(obligatoire)* :

MEMBRE DU JURY (désigné en qualité de Rapporteur)
(Extérieur à l'établissement)

Titre, grade *(obligatoire)* :

Etablissement d'exercice *(obligatoire)* :

MEMBRE DU JURY : (désigné en qualité de Rapporteur)
(Extérieur à l'établissement)

Titre, grade *(obligatoire)* :

Etablissement d'exercice *(obligatoire)* :

MEMBRE DU JURY :

Titre, grade *(obligatoire)* :

Etablissement d'exercice *(obligatoire)* :

MEMBRE DU JURY :

Titre, grade *(obligatoire)*:

Etablissement d'exercice *(obligatoire)*:

MEMBRE DU JURY :

Titre, grade *(obligatoire)* :

Etablissement d'exercice *(obligatoire)* :

RAPPORT

Arrêté du 23 novembre 1988
Art.1 - L'Habilitation à Diriger des Recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherches dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de la capacité à encadrer de jeunes chercheurs.
Art.7 (alinéas 2 et 3) - Le candidat fait, devant le jury, un exposé sur l'ensemble de ses travaux et, éventuellement, pour une partie d'entre eux, une démonstration. Cet exposé donne lieu à une discussion avec le jury. Le jury procède à un examen de la valeur du candidat, évalue sa capacité à concevoir, diriger, animer et coordonner des activités de recherche et de valorisation et statue sur la délivrance de l'habilitation.

CONCLUSION

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY		
Membres du Jury	**Noms - Prénoms**	**Signatures**
Le Président du jury		
Membre - Rapporteur extérieur à l'établissement		
Membre - Rapporteur extérieur à l'établissement		
Membre		
Membre		
Membre		

Communiqué au candidat le :